



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mai 2019

N° 80/05/2019 : DEMANDE DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES -
DESIGNATION DE MONSIEUR CRIVELLA

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 22 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mai 2019.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Alain CRIVELLA à Véronique LAGARRIGUE, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jacques GAYRAL à Pierre BONNEFOUS, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES à Alain ABADIE, Pierre-Antoine LEVI à Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ à Danielle AMOUROUX, Valérie RABAULT à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 4

Messieurs, Michel CORNILLE, José GONZALEZ, Gaël TABARLY, Thierry VIALON.

**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme de façon obligatoire depuis le 1er janvier 2017. Dans ce cadre, il est possible d'organiser des fêtes et des manifestations culturelles.

Le Festival Montauban en Scènes porté par la Ville de Montauban depuis 2015, propose chaque année une programmation musicale éclectique (variétés françaises et internationales, jazz, pop-rock, classique...), de la danse, des spectacles pour enfants, des arts de la rue...

Le Festival Montauban en Scènes offre une programmation de spectacles gratuits « Festival Off » répartis sur différentes scènes et des spectacles payants « Festival In », dans le cadre verdoyant du Jardin des Plantes.

A ce jour, la Ville, organisatrice de ce festival, disposait de licences de spectacles.

Pour les années à venir, il convient de solliciter l'attribution de licences pour le GMCA auprès de la DRAC Occitanie.

Les licences de spectacles étant personnelles et incessibles, il est nécessaire de désigner le représentant de la personne morale détenteur de ces licences.

Pour des raisons de cohérence, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 14 mai 2019, il vous est proposé de désigner Monsieur Alain CRIVELLA, déjà détenteur de licences au nom de la Ville de Montauban.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ABSTENTIONS : 2.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

27 MAI 2019

De sa publication et/ou affichage le :

27 MAI 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 mai 2019

La Présidente,
Brigitte BAREGES

